

## 14<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbad, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

### 22. Iriomote

**CONSIDERANT** que l'île d'Iriomote (archipel de Yaeyema, île Ryukyu, Japon) représente un écosystème unique comprenant de nombreux insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères et plantes, et qu'il s'y trouve la dernière ceinture de mangroves Intacte de toute la région;

**CONSCIENTE** que l'île est très petite et vulnérable et que sa structure géologique est très sensible à l'érosion des que la végétation est supprimée;

**CONSCIENTE EN OUTRE** que deux mammifères remarquables - le chat d'Iriomote (*Prionailurus iriomotensis*) et le sanglier pygmée (*Sus ryukyuensis*) sont au bord de l'extinction à la suite, respectivement, de la destruction de l'habitat et de chasse excessive;

**CONVAINCUE** que le temps presse en raison des activités de développements, agricoles entre autres, entraînant un déséquilibre écologique;

L'Assemblée générale de l'UICN réunie du 26 septembre au 6 octobre 1978 à Ashkhâbad (URSS) pour sa 14<sup>e</sup> session:

DEMANDE INSTAMMENT au gouvernement japonais de prendre des mesures immédiates pour assurer la conservation de l'écosystème insulaire unique d'Iriomote et de ses taxa endémiques en accordant la pleine protection à toutes les parties de l'île qui n'ont pas encore été développées.

RECOMMANDE qu'une station permanente de recherches écologiques soit établie sur l'île d'Iriomote pour assurer la surveillance continue des changements écologiques et indiquer d'autres mesures de conservation.